



Signataire : Pierre Eckert

Date de dépôt : 2 novembre 2022

Question écrite

La nouvelle loi sur les déchets demande des infrastructures de traitement. Mais où sont-elles ?

Le 2 septembre 2022, le Grand Conseil a voté la nouvelle loi sur les déchets. Elle nécessite que les infrastructures de traitement des déchets pour lesquelles les investissements ont été validés soient réalisées.

Ainsi, l'usine d'incinération de Cheneviers IV doit entrer en service fin 2023. Pour rappel, cette usine aura une capacité moindre de traitement des déchets incinérables. Ceci nous oblige à un effort collectif de tri et de diminution de nos déchets incinérables de 25%. Cet équipement doit également fournir de la chaleur à de nombreux foyers genevois¹.

D'autre part, la construction d'un centre de traitement des déchets verts (déchets compostables et déchets organiques méthanisables) dénommé Pôlebio a été décidée en 2016 pour remplacer le site du Nant de Châtillon déjà à saturation depuis plusieurs années. Cet équipement vient accompagner le nécessaire développement des collectes de déchets de cuisine voulu par le canton et les communes².

Mes questions portent sur la construction de ces équipements :

- 1. Pourquoi le chantier de construction de Cheneviers IV ne présente-t-il aucun signe d'activité ? Le chantier est-il réellement en cours ? La date de mise en service initiale sera-t-elle tenue ? Sinon, à quelle date cet***

¹ https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/sites_expositions/usine-des-cheneviers/cheneviersIV

² <https://www.polebio.ch/>

équipement sera-t-il réellement opérationnel ? Sinon également, quelles sont les raisons du retard pris ?

- 2. Pourquoi le chantier de Pôlebio n'a-t-il pas débuté, alors même que les décisions ont été prises en 2017 (plus de 5 ans) ? Le partenariat public-privé (SIG et Groupe Helvetia) est-il à l'origine de ce retard – sachant que le Groupe Helvetia a fait ces derniers temps la une des médias romands, qui font état de possibles difficultés financières et de pratiques curieuses d'exportation de déchets à l'extérieur du canton de Genève voire à l'étranger ?*
- 3. Le retard pris par la construction de Pôlebio n'est-il pas une opportunité pour réévaluer la pertinence des choix techniques et technologiques de compostage et de méthanisation retenus ? En 5 ans, des technologies nouvelles et plus performantes (moins consommatrices d'énergie, par exemple) ont-elles été mises sur le marché et de ce fait vont-elles équiper Pôlebio ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.